



Test de positionnement EV@LANG 2024

Instruction du 08 février 2024 relative au test de positionnement Ev@lang collège

Rectorat de l'académie de Créteil Inspection pédagogique régionale Affaire suivie par : Benjamin Baudin IA-IPR d'anglais

Tél: 06 34 10 64 80

Mél: benjamin.baudin@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les chefs d'établissement de collèges, d'EREA, de lycées professionnels accueillant des élèves de Troisième « prépa-métiers »

Références:

- note de service du 3 février 2021 (Bulletin officiel n°7 du 18 février 2021)
- note de service du 30 novembre 2023 (Bulletin officiel n°48 du 21 décembre 2023)

Le test de positionnement « Ev@lang Collège » porté par France Éducation international, évalue, sur support numérique en ligne, les compétences des élèves de Troisième en compréhension écrite, compréhension orale, et compétence linguistique en anglais.

Il concerne tous les élèves de Troisième scolarisés en collège ou en lycée professionnel, en établissements publics ou privés sous contrat, et inclut les élèves inscrits en Troisième « prépa-métiers », en EREA, en SEGPA, en UPE2A et en ULIS.

Les principes, la mise en œuvre et les modalités d'organisation du test définis dans la note de service du 3 février 2021 précise que le test « Ev@lang collège » est un jalon dans le parcours linguistique des élèves vers les niveaux B2 ou B1 au baccalauréat. Il est également un outil de pilotage et de réflexion pour les enseignants de collège et de lycée.

A ce titre ce test n'est ni une certification ni une évaluation des enseignements dispensés. Il ne se substitue pas aux évaluations conçues par les professeurs. Il ne fait l'objet d'aucune notation et est décorrélé du DNB et de l'évaluation des acquis de fin de cycle 4 comme de l'orientation des élèves.

Des vidéos et diaporamas sont disponibles sur la <u>plateforme de gestion administrative et sur Eduscol</u> pour familiariser les élèves aux modalités de passation de ce test.

La période de passation du test pour l'académie de Créteil se déroulera <u>du lundi 26 février au vendredi 22 mars 2024 inclus.</u>

Chaque établissement est invité à s'inscrire sur la <u>plateforme de gestion</u> en vue de la passation; l'accès à la plateforme est ouvert depuis le 15 janvier et permet de constituer les groupes, de réserver les créneaux de passation, d'obtenir les codes de passation à distribuer aux élèves, et de consulter la documentation.



Inspection Pédagogique Régionale Langues Vivantes - Anglais

Les identifiants de connexion à la plateforme seront transmis par courriel à chaque établissement à partir de l'adresse <u>information@evalangcollege.fr</u>. Si aucun courriel ne parvient aux établissements dans la boîte de réception ou dans les courriels indésirables, ils pourront utiliser la fonction « mot de passe oublié » pour récupérer de nouveaux identifiants et mots de passe.

La mise en œuvre du test s'appuie sur un référent établissement, qui veille à l'inscription sur les créneaux de passation, à la distribution des codes d'accès aux élèves, et aux conditions matérielles de passation (ordinateurs, connexion internet et casques). Ce référent est par définition le chef d'établissement ou son adjoint. Toutefois certains aspects de la mission peuvent être délégués.

Les documents de cadrage et d'aide à la prise en main sont accessibles sur la plateforme.

En cas de difficultés matérielles, il est possible de signaler un incident sur le portail PAsS, lequel sera pris en charge par le référent technique de la DSI.

Si les difficultés constatées concernent la partie logicielle du test, il convient de les signaler directement sur la plateforme de gestion via la fonction « assistance ».

En dernier recours, les établissements pourront adresser leur difficulté en précisant leur numéro RNE à Benjamin Baudin, IA-IPR d'anglais référent du plan langues, qui fera suivre à France Éducation International.

Benjamin Baudin IA-IPR d'anglais

